

20.12.2006 - 10:35 Uhr

Micarna: Dindes - accord conclu

Zurich (ots) -

Le 20 juin 2006, Micarna SA avait annoncé l'arrêt de la production de viande de dinde à compter du mois de juillet 2007. Dans l'intervalle, Micarna et les représentants des producteurs se sont mis en quête de trouver dans le cadre d'une plate-forme indépendante placée sous l'égide d'Aviforum des solutions socialement acceptables. Lors d'une discussion à laquelle ont participé des représentants des producteurs de dindes, délégation conduite par le Directeur de l'Union Suisse des Paysans, des représentants des autorités fribourgeoises et vaudoises et Micarna, un accord cadre a été trouvé.

Depuis l'introduction en 2002 des nouvelles mesures de politique agricole, Micarna n'est plus à même de produire de la viande de dinde à des prix couvrant les coûts. La viande de dinde suisse n'est, dans les conditions actuelles, pas concurrentielle par rapport aux importations. C'est la raison pour laquelle Micarna ne reviendra pas sur sa décision d'arrêter la production de viande de dinde à partir du mois de juillet 2007. Dans l'intervalle toutefois, l'entreprise et les représentants des producteurs de dindes précités se sont mis à la recherche de solutions, cela à divers niveaux.

C'est dans cette perspective que la plate-forme indépendante créée sous l'égide d'Aviforum a été chargée de discuter avec les parties afin de sonder leurs besoins et de rechercher avec eux des issues à la situation actuelle. L'objectif visé était de trouver un arrangement qui, autant que possible, soit acceptable pour toutes les parties.

L'accord cadre conclu se résume comme suit:

- ° Micarna indemnisera les éleveurs conformément à des conditions contractuelles claires pour la valeur non amortie des halles de dressage. Le montant de l'indemnité tel qu'il a été calculé s'élève en tout à 3 millions de francs. L'argent sera réparti par un groupe d'accompagnement et pourra aussi être affecté à la construction de nouvelles infrastructures de production. Dans ce cas, Micarna mettra à disposition des producteurs ses installations et sa logistique relative à l'abattage de dindes. Micarna est également prête dans ce cas de figure à continuer, pour une durée à déterminer, d'abattre les dindes indigènes sous mandat des prestations avec une couverture de ses frais.
- ° Le fonds d'assurance actuel alimenté à parts égales par Micarna et les éleveurs de dindes (Fr. 430'000. chacun) sera cédé globalement à l'association des producteurs de dindes.
- ° Micarna s'engage, lors de cessation de production des poulets par des exploitants ou s'il y a une reprise du marché dans ce secteur, à convertir les halles de dindes, notamment les plus récentes, en halles de poulets au lieu de construire de nouvelles.
- ° Micarna propose aux engraisseurs, qui auraient des difficultés économiques remettant en cause la viabilité de leur exploitation, un emploi en tant que boucher ou une autre activité. Des engagements à temps partiel sont également envisageables.

Les producteurs de dindes examineront en plus pour garantir leur revenu la mise en place éventuelle d'une nouvelle filière. Une décision définitive aura lieu d'ici fin février 2007, une fois les paramètres connus, soit les coûts de production et de transformation ainsi que les possibilités données de commercialisation.

Cet accord a été approuvé par toutes les parties, à savoir les éleveurs de dindes concernés, l'Association suisse des producteurs de volailles, l'Union Suisse des Paysans, les représentants des offices cantonaux fribourgeois et vaudois de l'agriculture ainsi que par Micarna.

Zurich, le 20 décembre 2006

Personnes de contact:

Représentants de Micarna et Migros

Patrick Wilhem, porte-parole MICARNA AG Tel. 026, 684 97 22, E-Mail:

Patrick.Wilhem@MICARNA.ch

Urs Peter Naef, porte-parole Migros, Tel. 044 277 20 66, E-Mail: urs-

peter.naef@mgb.ch

Représentants des producteurs:

Jacques Bourgeois, Directeur USP, responsable de la délégation,

portable: 079 219 32 33

Jean-François Gatabin, Président ASEMD, portable: 079 679 35 11

Peter Röthlisberger, Président ASPV, portable: 078 622 22 32

Fédération des coopératives Migros

Corporate Communications

Limmatstrasse 152

Case postale 1766

CH-8031 Zurich

Centrale +41 (0)44 277 21 11

Fax +41 (0)44 277 23 33

media@migros.ch

www.migros.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100521930> abgerufen werden.